

Edito...

A la lecture de ce compte rendu des DP, vous constaterez que les revendications portent essentiellement sur les agents-co mais il serait une erreur de croire que ce compte rendu ne concerne que les seules agents-co.

En effet, il concerne l'ensemble des agents ADP car au travers les revendications posées et les non-réponses de la direction, nous constatons la véritable politique social de la Direction d'ADP.

Et c'est de ce point de vue que tous les agents sont concernées car cette politique néfaste s'applique dans tous les secteurs de l'entreprise.

En témoigne la situation des agents-co, la politique d'ADP se résume à baisser les effectifs avec une charge de travail augmentant constamment avec plus de missions ... les conséquences apparaissent avec la plus grande cruauté.

Les effectifs diminuant et la charge de travail augmentant, ce sont les conditions de travail qui se dégradent avec la remise en cause des droits collectifs élémentaires:

- Difficulté pour prendre sa pause repas;
- Impossibilité de poser ces jours de congés, ou le droit à la formation;

La santé des agents se dégrade occasionnant nombre d'arrêt accentuant le sous-effectifs. C'est une visse sans fin et on arrive vite à une situation où les agents sont mis en danger:

- Des agents seuls en poste face aux passagers parfois agressifs;
- Des agents malades a qui ont interdit de retourner chez soi (recommandation du SMU) pour aller consulter son médecin-traitant;

Les agents se retournent donc vers leurs représentants qui interpellent, revendiquent auprès de la direction notamment aux délégués du personnels.

Et la direction d'ADP, qui n'a de cesse de vanter le dialogue social et de promouvoir ses actions sur les risques psycho-sociaux, refuse de répondre à la moindre revendication ou réclamation:

Obtenir un Etat des effectifs; La mise à niveaux des effectifs; Le pourvoi de tous les postes vacants; Le remplacement des agents en longue maladie; Revenir a une fiche de fonction correspondant à la charge de travail et aux effectifs en place; ce n'est pas le rôle des délégués du personnel répond cyniquement la Direction.

Pire, elle refuse d'appliquer une note du manuel de gestion qui prévoit que le PDG « peut » faire appel à un CDD pour remplacer une absence, elle répond « pouvoir », c'est pas une obligation.

Pourquoi ce long développement au sujet des agents-co? Parce que c'est « soi-disant » une filière stratégique pour le PDG qui mérite des recrutements.

Outre le fait que les engagements de recrutements tardent à venir, ne sommes-nous pas en droit de nous poser la question suivante:

Si on arrive à de telles conséquences dans une filière que le PDG considère stratégique, quelles conséquences va-t-il y avoir pour celles qui considèrent un peu moins stratégiques?

Pour sa part, FO continuera, pour les agents-co comme pour les autres groupes de travail, à s'opposer à la politique d'ADP, à porter les revendications des agents y compris pas le rapport de force pour obtenir satisfaction.

C'est aussi pour cela:

- ***Que nous serons dans la rue, le 1er mai prochain, à l'appel des Union régionales d'Ile de France FO et CGT, SUD, FSU.***
- ***Qu'il faut voter le 20 mai pour la liste FO au Conseil d'Administration:***

Pour défendre les missions de service public d'ADP et le statut du personnel; Pour s'opposer à toute dérive vers la privatisation;

Pour défendre, au jour le jour, les revendications des salariés d'ADP au niveau des effectifs, des conditions de travail, de salaires, ...

Le rôle des délégués du personnel

L'instance des Délégués du personnel est la seule instance où les élus sont maîtres de leur ordre du jour. C'est-à-dire que mois après mois, les élus déposent leurs revendications et réclamations auprès de la direction.

Pour FO, le délégué du personnel joue un rôle essentiel:

- Par sa présence au quotidien au côté des collègues,
- Pour faire respecter le statut, les notes du manuel de gestion qui en découlent, les accords et le code du travail,
- Pour renseigner, conseiller, organiser et rassembler les collègues sur les revendications, individuelles et collectives, faire valoir les intérêts matériels et moraux: tel est le mandat des délégués FO.

La prochaine réunion des délégués du personnel se tiendra le **MERCREDI 28 MAI 2014**

Vous avez des questions, des réclamations, des revendications:

Hésitez pas, faites respecter vos droits en contactant le syndicat FO ADP

ROISSY/LE BOURGET

0148621479

fory1@adp.fr

ORLY/RASPAIL

0149750641

fool1@adp.fr



Agent Co -

Plus de missions, moins d'effectif=dégradation des conditions de travail et augmentation des arrêts maladie pour épuisement professionnel En 2006, les 255 agents commerciaux présents accueillait 82.5 millions de passagers En 2012, alors que les missions des agents commerciaux avaient évolué (itinérance, gestion des flux...) ils étaient 270 pour accueillir 88.8 millions de passagers L'année dernière, les agents commerciaux accueillait 90.3 millions de passagers pour un effectif aujourd'hui inférieur à celui de 2006.

FO revendique la communication par UO de l'effectif présent en équivalent plein temps (en soustrayant les détachés, suspension de contrats et les longues maladies).

Les délégués du personnel revendiquent le respect des conditions de travail, la santé et la sécurité des agents commerciaux par la mise à niveau immédiate des effectifs avant la saison d'été, le pourvoi des postes vacants et le remplacement des absences.

A titre échéant, puisque les effectifs sont inférieurs à ceux de 2006, FO revendique l'application de la fiche de fonction de 2006 sans la gestion des flux et l'itinérance.

Réponse de la direction - Le président des DP n'a pas répondu estimant que c'était une revendication et que ce n'est pas le rôle des DP. Il a renvoyé devant le comité d'entreprise - qui selon lui - est la seule instance compétente pour traiter des questions d'emplois.

Agent co: Respect de l'article 3 du statut du personnel -

L'article 3 du statut dispose "*il appartient au PDG ou ses représentants agissant par délégation, de pourvoir, par promotion, par mutation ou par recrutement extérieur, les emplois vacants au regard des tableaux d'emplois ainsi que les emplois de caractère temporaire*".

5 postes d'agents commerciaux à CDG1 sont vacants depuis quelques semaines suite aux mobilités de cinq agents commerciaux sur des postes de CCO et CSO. Par ailleurs, le groupe de travail compte 2 permanents syndicaux.

Nous revendiquons l'affichage de tous les postes vacants du groupe de travail et le remplacement de toutes les absences longue durée (détachement, maternité, parentaux, longue maladie) par des CDD en remplacement d'absence.

Réponse de la direction - La direction a répondu dans un premier temps que l'article 3 du statut du personnel n'imposait pas l'obligation de recruter et n'est pas dans le pouvoir du président des DP (selon lui-même). Pourtant, le président des DP agit sur délégation directe du PDG.

Agent - co: Respect de la note DGD1103 -

La note DGD1103 dispose qu'un CDD peut être conclu pour remplacer un salarié en cas d'absence, de passage à temps partiel ou de suspension de son contrat.

==>

Nous revendiquons à l'approche de la saison haute à l'exploitation, afin de garantir la satisfaction de nos clients mais également du personnel le recrutement de CDD en remplacement d'absence pour compenser le passage à temps partiel de tous les agents commerciaux en temps partiel parental, et choisi, en remplacement des agents commerciaux en longue maladie notamment à Orly Sud.

Enfin, dans le cadre de l'activité saisonnière, nous revendiquons le recrutement de CDD saisonnier afin de permettre un maximum de présence au contact avec le public.

Réponse de la direction -

Jouant sur les mots quand cela l'arrange pour ne pas satisfaire les revendications et réclamations des élus et du personnel, le président des DP a souligné que la note DGD1103 peut mais ne stipule pas une obligation de recourir à un CDD.

Agent CO: Poste sono fermé à ORYS ...le jour de la venue du PDG!!!

L'effectif des agents commerciaux d'ORYS est selon le SIRH composé de 41 agents, chiffre hors détachés suspension de contrat et absences pour maladie. Ainsi, il serait arrivé plusieurs fois qu'un seul agent commercial soit présent en vacation de soir à cause du nombre important d'arrêt maladie lié à l'épuisement des salariés à cause du sous effectifs et de la dégradation des conditions de travail. Les agents commerciaux étaient 43 en 2006 avant la modification des fiches de fonctions et l'intégration des missions d'itinérance et de gestion de flux.

Alors pour cacher la misère du sous-effectif, la hiérarchie aurait été jusqu'à fermer la sono, poste sécurité qui doit être assuré en permanence afin de mettre un agent supplémentaire au comptoir, le jour de la venue du PDG!!! En CMOS agents co, la direction a indiqué que les UO avaient un budget pour remplacer les absents. Or à ORYS, nous n'avons jamais constaté la présence d'emploi précaire en remplacement d'absence.

Nous revendiquons la communication du nombre d'agents commerciaux réellement présents en équivalent plein temps, le nombre de contrat en remplacement d'absence et le nombre de salariés en arrêt maladie. Puisque l'effectif est inférieur à celui présents en 2006 avant l'intégration des nouvelles missions, nous revendiquons afin de préserver la santé psychique et mentale des agents commerciaux une priorisation des missions en fonction de l'effectif présent dans l'attente du remplacement des absences.

Réponse de la direction -

Malgré nos remarques et nos interpellations, le représentant de la Direction a renvoyé au CHSCT concerné pour les aspects conditions de travail et au CE pour les aspects emplois et effectifs.

Accès à un restaurant: Discrimination entre les salariés en continu et les salariés en horaire administratif!

Les salariés en horaire administratif travaillant à proximité de la gare RER de CDG1 ont accès au RIE situé dans cette zone.

==>

VOS ELUS FO

ROISSY/LE BOURGET

Miki WINCZEWSKI , SSIAP1, CDGE

Nicolas MENDELSKI, OHQ, CDGR

Catherine FRADET, agent commerciale, CDG1

Patrick DEBOVE, SSIAP1, CDGE

Corinne BROUARD LAMINE, rédacteur, CDG

Isabelle SAMSON-MARIELLE, coordo PCI, CDGA

M. Yves MERCIER, CD, CDG

ORLY/RASPAIL

Hernani VIEIRA, Agent technique, IMOS

Marilisa BOULANGER, Contrôleur Adm, DDD

Mme Séverine BOUTON, coordo PCI, ORYS

Luc LEPELIER, TE, ORYS

Isabelle MARCHAND, redactrice, DRHR

Pascal TOUATI, fiscaliste, DFI

REPRESENTANT SYNDICAL

Fabrice CRIQUET

Les agents commerciaux en vacation au T3 doivent reprendre leur voiture (ou le CDGVAL) et retourner déjeuner au RIE du terminal 1.

Nous revendiquons de nouveau l'accès au RIE situé à proximité de la gare RER aux agents commerciaux en vacation au T3.

Réponse de la direction -

Selon la direction, il y a des discussions avec l'exploitant du restaurant inter entreprise, qui pour l'instant, ne souhaite pas répondre à la demande d'ADP au motif d'une insuffisance de garantie sur le nombre de repas.

FO s'étonne qu'ADP ne puisse régler rapidement la situation de 10 agents de T3 alors que concernant les projets de déménagement (service formation à continental square) et du futur siège social, la Direction annonce l'accès à ce restaurant pour les personnels.

Par ailleurs, nous avons appris que les stagiaires du centre de formation ne pourront pas accéder à ce RIE mais seront contraints d'aller aux CE en Zone technique et à CDGA ou à CDG1. Pour ce faire, la Direction consent à augmenter le temps de repas d'1h à 1h30.

N'est ce pas scandaleux! FO continuera à revendiquer l'égalité de traitement entre les agents ADP d'accès aux différents restaurants et notamment aux restos du CE

Agent – co: Gestion des flux-mise en danger des agents commerciaux

Dès qu'il y a un problème à l'exploitation, un agent commercial est envoyé, souvent seul (à cause du sous-effectif) au-devant des passagers, la nouvelle règle des UO étant que nos passagers puissent voir un agent d'aéroport de Paris quitte à prendre le risque de le transformer en punching ball.

Que peut faire un agent commercial sur une panne de tapis de livraison bagage si le seul TE paxbag présent est en intervention sur une passerelle télescopique en dehors de répondre qu'il ne sait pas quand les bagages seront livrés?

Que peut faire un agent commercial devant la seule aubette de police ouverte face à de nombreuses familles avec enfants ou personnes âgées pour prioriser les flux?

Que peut faire un agent seul devant une centaine de passagers exacerbés en dehors de prendre sur lui la colère et l'agressivité voir les coups des passagers?

Nous revendiquons l'arrêt des situations de travail isolé des agents commerciaux et notamment en gestion des flux pour des questions de sécurité et de respect de leur intégrité physique.

Réponse de la direction -

Pour seule et unique réponse, les conditions de travail et les aspects sécurité concernent le CHSCT.

A nouveau, nous voyons ici le dévoiement de l'instance des DP voulu par le président des DP et cautionné par la direction générale.

ORLY: Suppression de la navette reliant ORLYTECH aux aéroports

Le 31 mars 2014 nous apprenions la suppression de la navette reliant ORLYTECH aux aéroports. Cette réflexion a eu lieu dans le cadre de l'intérêt de l'entreprise à ne pas dilapider les ressources énergétiques et financières.

Soit, mais cela ne doit pas se faire au détriment des salariés. ADP économise plus de 300K€ en supprimant ce circuit de navette. Aujourd'hui on nous dit que le TRAM est là. On apprend notamment que des négociations ont eu lieu avec le STIFF afin d'obtenir la gratuité du TRAM. Hors celle-ci n'ont pas abouties.

F.O réclame la gratuité du TRAM comme cela était le cas pour la navette pour l'ensemble des salariés d'ADP.

Réponse de la direction -

La direction rejette la responsabilité sur le STIF de la région Ile de France qui ne souhaite pas la gratuité.

Traits d'humour : Quoique ...

A l'occasion d'une réclamation DP portant sur les 40 ans de CDG, le président des DP – représentant le PDG – a répondu qu'il y a les 40 ans de CDG mais aussi les 100 ans du Bourget et « à priori quelque chose » devrait être organisé.

« A priori » dit le Président des DP... Le journal d'ADP de ce mois informe de cet événement dans sa rubrique stratégie. « *Quelque chose* » dit le Président des DP : un « *grand meeting aérien* » : Rien que ça ! **Le président des DP lit-il le principal journal de communication de la direction qu'il représente ? Rien n'est moins sûr !**